

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

REVALORISATION
ET FIXATION DE
DIVERS TARIFS
MUNICIPAUX.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Sandie VESVRE, Manuel ZACKLAD, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Patrick CARROUER par Arnold BAC, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Valérie LEBAS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET, Georges AMZEL.

SECRETAIRE :

Guillaume LAFEUILLE

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180627-D73-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018**OBJET : REVALORISATION ET FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la délibération du Conseil municipal n°D94/17 du 30 juin 2017, relative aux tarifs concernant la vente d'ouvrages et les droits de reprographie de documents administratifs,**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder, avec une application au 1^{er} septembre 2018, à une augmentation de ces tarifs, limitée à 2 %,**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : FIXE** les tarifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2018 :

DÉSIGNATIONS		TARIFS
Livre "Quand Les Lilas"	Version normale	39,80 €
Livre "Les Lilas - Une Ville, trois photographes"	- -	13,50 €
Brochure "Patrimoine mémoire – la Résistance aux Lilas"	Par brochure	5,80 €
Reprographie dossier P.L.U. - version papier	Dans son intégralité	182,60 €
Reprographie du dossier P.L.U. sur CD ROM	Dans son intégralité	12,00 €
Reprographie de documents sur CD ROM autre que P.L.U.	Par CD-ROM fourni	3,25 €
Photocopies de documents administratifs en format A4	Par feuille recto- verso	0,20 € (inchangé)
Photocopies de documents administratifs en format A3	Par feuille recto- verso	0,40 € (inchangé)

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget Ville de l'année correspondante.**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 JUIN 2018**
- et de son affichage le **04 JUL. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :**33 Voix pour****Voix contre****Abstentions****NPPV**

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180627-D73-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018